

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

8 AVRIL 2021
18H30

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 8 avril 2021, de manière virtuelle.

Présents: Maire: Monsieur Beny Masella
 Conseillers: Monsieur Dino Mazzone Siège 1
 Madame Colleen Feeney Siège 3
 Madame Maria Torres Siège 4

Absente: Conseillère Madame Elizabeth Ulin Siège 2

Aussi présent: Maître Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Maître Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Aucune personne n'y assistait.

NOTE Cette séance du Conseil fut tenue à huis clos et les membres du Conseil y assistaient de manière virtuelle conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020 du Ministère de la santé et des services sociaux (page 3, paragraphe 14).

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20210408-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 19h16.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 8 avril 2021 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.
20210408-002

3. Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 avril 2021.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
18-20 Wolseley S	Remplacement de vingt-deux fenêtres, d'une porte, du revêtement extérieur, des soffites, des bordures de toit, des gouttières, des solins de la cheminée, ainsi que le peinturage de fenêtres et portes;
227 Bedbrook	Construction d'une remise de jardin à l'arrière en remplacement l'ancienne;
234 Ballantyne N	Remplacement d'une fenêtre et d'une porte par une porte-patio à l'arrière;
70 Brock N	Remplacement de treize fenêtres et trois portes-patios.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
452-454 Wolseley N	Remplacement d'une fenêtre au sous-sol;
40-44 Westminster N	Construction d'une rampe et d'une plateforme pour chaise-roulante;
148 Wolseley N	Remplacement de la porte de garage

4) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
56 Curzon	Remplacement du revêtement extérieur de l'extension à l'arrière.

Adoptée à l'unanimité.
20210408-003

4. **Adoption du règlement n° 2021-002 – Règlement autorisant un emprunt de 2 154 100\$ pour la réalisation de travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs, des conduites d'aqueduc et des conduites d'égout sanitaire et pluvial, et de remplacement des lampadaires sur l'avenue Fenwick**

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été déposée lors d'une séance précédente, lorsque l'avis de motion a été donné, et mise à la disposition du public en conformité à la loi;

ATTENDU que, lors de la présente séance, l'objet et la portée de ce règlement ont été résumés, notamment le fait que la dépense autorisée est à la charge de tous les contribuables de la municipalité et que l'emprunt sera remboursé sur une période de vingt ans;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 2021-002, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 154 100\$ pour la réalisation de travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs, des conduites d'aqueduc et des conduites d'égout sanitaire et pluvial, et de remplacement des lampadaires sur l'avenue Fenwick », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.
20210408-004

5. **Principes de planification et de conception - Corridor vert**

ATTENDU qu'Hydro-Québec prévoit reconstruire la ligne de transport d'électricité qui se situe à Montréal dans l'axe Saraguay-Aqueduc, laquelle s'étend sur dix-huit kilomètres traversant le territoire de cinq arrondissements et deux municipalités, dont Montréal-Ouest;

ATTENDU que l'envergure du projet rend nécessaire la prise en compte des préoccupations que peuvent avoir les résidents voisins et les organismes municipaux concernés, tout en offrant la possibilité d'y intégrer un réaménagement des lieux au bénéfice de la population;

ATTENDU que ceci pourrait se réaliser par le moyen d'un sentier multifonctionnel à usage récréatif, qui à Montréal-Ouest se situerait dans l'emprise de la ligne de transport entre le terrain de golf à Lachine et la limite nord du parc R.D. Paul;

ATTENDU qu'un comité de travail composé de représentants d'Hydro-Québec et de la Ville, ainsi que de citoyens de Montréal-Ouest, a tenu huit réunions de juin 2019 à décembre 2020, et convenu de recommandations qu'il a fait suivre au Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

1) De prendre acte des principes directeurs d'aménagement tels que formulés par le comité de travail sur le Corridor Vert qui sera aménagé dans l'emprise de la ligne de transport où auront lieu les travaux de reconstruction d'Hydro-Québec.

2) D'accepter ces recommandations quant aux principes directeurs pour la localisation, l'utilisation visée, l'aménagement, les aspects environnementaux et la

sécurité, sujet aux droits immobiliers et aux baux, et sous réserve de la confirmation du tracé du Corridor Vert.

Adoptée à l'unanimité.
20210408-005

6. Adjudication de contrat – resurfacement de Avon

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a procédé à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de resurfacement du chemin Avon entre l'avenue Westminster Sud et l'arrondissement de Lachine;

ATTENDU que dix entrepreneurs ont commandé le devis et que la firme d'ingénierie Cima+ a par la suite analysé les six soumissions reçues pour en vérifier la conformité;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

- 1) Que le contrat de resurfacement du chemin Avon soit adjugé à l'entrepreneur De Sousa 4042077 Canada Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 382 603,47 \$ (taxes incluses).
- 2) Que cette dépense soit financée par la subvention prévue à cet effet de la part du ministère des Transports du Québec.
- 3) Que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document contractuel requis pour les fins de la présente résolution, selon le cas.

Adoptée à l'unanimité.
20210408-006

7. Adjudication de contrat – marquage de chaussées

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a procédé à un appel d'offres public en vue d'octroyer un contrat pour le marquage de chaussée sur la base de prix unitaires;

ATTENDU que quatre entrepreneurs ont commandé le document d'appel d'offres et ont déposé une soumission;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

- 1) Que le contrat pour le marquage de chaussée soit adjugé à Les Signalisations R.C. Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 102,453,27 \$ (avant taxes) pour l'exécution de ces travaux en 2021, 2022 et 2023 plus deux options de renouvellement annuel.
- 2) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-320-03-419.
- 3) Que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document contractuel requis pour les fins de la présente résolution, selon le cas.

Adoptée à l'unanimité.
20210408-007

8. Paiement d'une compensation pour espace de stationnement – 452-454 Wolseley Nord

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que soit acceptée la demande du propriétaire de l'immeuble cité en titre afin de pouvoir compenser pour une place de stationnement manquante en vue d'un projet de conversion de duplex en triplex, sous réserve du paiement d'un montant total de 5 000\$ conformément à l'article 5.1.5 du règlement de zonage 2020-002.

Adoptée à l'unanimité.
20210408-008

9. Période de questions du public

La période de questions du public n'a pas eu lieu puisque la séance était tenue à huis clos conformément à l'arrêté ministériel no. 2020-074.

10. Levée de la séance

À 19h30, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20210408-009

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20210408*